



## Parent enfant français et marié a une française sa

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Je suis une jeune maman de nationalité française qui travaille en banque a Paris.

Cela fait 6 ans maintenant que je suis avec mon conjoint qui vit en Angleterre.

Mon conjoint à Londres a obtenu son diplôme d ingénieur mais n a jamais été régularisé et cela fait 10 ans qu'il est en Angleterre avec un dossier en cours. J'ai demandé a ma banque de me transférer en Angleterre pour qu'on soit unie mais vu la conjoncture actuelle il n'y avait pas de poste. Bien sur j'ai cherché ailleurs mais j'ai rien trouvé d'intéressant

En juin 2009, nous nous sommes mariés a Londres et le mariage a été transcrit en France et j'ai le livret de famille ou il y'a son nom, le nom de sa fille de 9 mois (une pré -reconnaissance avait été faites à l'ambassade d'Angleterre). Nous avons appelé l'ambassade de France pour demander / se renseigner sur le visa long séjour ou court séjour. Ils nous ont dit qu'ils nous l'accorderons pas et un conseiller m'a dit vaut mieux ne pas y aller car il sera black listé par la suite et ça pourrait plus le compliqué qu'autres choses.

Sincèrement je craque car je suis avec ma fille seule en France maintenant, j'ai du retourner au travail faute de moyens financiers. On en pouvait tellement plus qu'il est venu en France illégalement il y a un mois. Maintenant je ne sais plus quoi faire, pouvez vous m'aiguiller svp pour la demande d'une carte de séjour à la préfecture de parent enfant français. Aurais était il mieux qu'il reste à Londres ? Et qu'est ce qu'on aurait du faire s'il était à Londres ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Tout d'abord je ne comprends pas pourquoi le visa long séjour, indispensable à l'obtention d'une carte de séjour vie privée et familial, aurait été refusé à votre mari puisque ce refus intervient la plupart du temps en cas de suspicion de mariage blanc.

Le souci est que le visa long séjour est en principe délivré dans le pays d'origine de votre mari.

Il est évident que la régularisation n'est pas une chose évidente.

Il peut effectivement demander une carte de séjour temporaire vie privée et familiale parce qu'il est le père d'un enfant français (à la condition qu'il établisse contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant) mais cette carte aurait également pu lui être attribuer en raison de son union avec vous.

Je pense effectivement qu'il aurait du faire cette demande depuis l'Angleterre. Quelle est sa nationalité?

A-t-il une perspective d'emploi en France?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Mon mari est de nationalité congolaise et ils m'ont dit qu il ne pouvait pas agir de leur coté tant qu'il ne serait pas régulariser en Angleterre que d'abbord il doit avoir un titre de séjour la bas avant d'étudier son dossier. J'ai envoyé des fax et mails aux responsables des services de visa mais je n ai qu'un retour au téléphone.

Actuellement nous n'avons pas encore chercher des postes en France mais il est vrai que j'ai un ami qui a sa société de consultant en ingenieurie aéronautique et j'ai d'autres amis en banques...

Pensez vous que la prefecture des Yvelines vont nous compliquer? Peuvent ils l'arrter s'il vient directement à la prefecture?

L'ambassade d'Angleterre m'a t elle menti pour l'obtention du visa?

Quelles preuves apporter pour qu'il voit qu'il contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant?

En fait comme j'étais un peu a bout son frère et lui ont fait venir leur mère pour m'aider à garder ma fille et à l'heure actuelle c'est elle qui garde ma fille pendant mes heures de travaux

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Mon mari est de nationalité congolaise et ils m'ont dit qu'il ne pouvait pas agir de leur coté tant qu'il ne serait pas régulariser en Angleterre que d'abbord il doit avoir un titre de séjour la bas avant d'étudier son dossier. J'ai envoyé des fax et mails aux responsables des services de visa mais je n'ai qu'un retour au téléphone.

Si je comprends bien votre mari est en situation irrégulière non seulement en France mais également en Angleterre?

L'ambassade d'Angleterre m'a t elle menti pour l'obtention du visa?

La demande de visa long séjour ne se fait pas auprès de l'ambassade anglaise mais congolaise. En effet, la demande de carte de séjour mention vie privée et familiale doit être obligatoirement précédée par l'obtention de ce visa.

Pensez vous que la prefecture des Yvelines vont nous compliquer? Peuvent ils l'arrter s'il vient directement à la prefecture?

Si votre mari est en situation irrégulière, cela ne l'empêche pas de solliciter une régularisation et pour cela de se rendre à la préfecture. Maintenant il convient de savoir qu'en cas de refus de sa demande et d'échec de recours, il risque fort malheureusement de se voir opposer une obligation de quitter le territoire.

Actuellement nous n'avons pas encore chercher des postes en France mais il est vrai que j'ai un ami qui a sa société de consultant en ingénierie aéronautique et j'ai d'autres amis en banques.

La régularisation par le travail est possible mais quelque peu compliqué car l'emploi doit entre autre correspondre à ses qualification et l'employeur doit effectuer diverse démarches.

Quelles preuves apporter pour qu'il voit qu'il contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant?

Toutes les preuves possibles. La préfecture vous donnera davantage d'indications.

Je comprends parfaitement la situation mais malheureusement les lois sur l'immigration se sont durcies et les régularisations sont difficiles.

En théorie l'idéal serait que votre mari retourne au Congo solliciter un visa long séjour et une fois obtenu revenir en France et demander une carte de séjour vie privée et familiale.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Vous dites que la meilleure solution est de retourner au congo..

Saviez vous combien de temps ca prend pour qu'il étudie notre dossier et qu'il revienne?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je sais bien que les délais peuvent être long mais si votre ami est en situation irrégulière cela serait la meilleure solution pour le régulariser.

Cela dépend de chaque consulat et peut prendre jusqu'à un an.

Vous pouvez faire une demande de régularisation mais il convient de savoir que si sa demande est refusée il peut se voir opposer une obligation de quitter le territoire français lequel peut être assorti d'une interdiction de territoire.

Essayez la régularisation par la travail.

Je comprends bien la situation et en suis désolée mais les lois relatives à l'immigration se sont durcies.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Je ne veux plus être abattu pour des histoires de papiers et de frontières je veux aller au-delà de ça.

On va essayer de faire la demande et si ça marche on retournera tous ensemble au Congo le temps qu'on le régularise

Je ne veux plus élever ma fille seule à cause des papiers je préfère préserver l'unité au lieu de la division si on ne veut pas de nous alors on partira tout simplement. J'ai un ami qui est retourné au pays et tellement le processus est long cela a pris un an et demi et sa femme en est morte elle avait des problèmes de santé qui se sont amplifiés avec ces soucis...

Mais pour préserver ma santé on partira en famille.

C'est vrai c'est beau la France, c'est vrai que je veux faire ma vie ici mais pas dans des conditions lamentables.

Que Dieu soit avec nous. Je vais instruire le dossier et vous tiendra au courant mais je ne vais pas me détruire pour un papier sincèrement

Merci pour votre aide et si j'ai des informations à demander je n'hésiterai pas.

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Je trouve votre décision très sage et très courageuse et je partage parfaitement votre opinion. Peu importe finalement le lieu le plus important est que votre famille soit heureuse.

Je souhaite sincèrement que votre mari puisse être régularisé au plus vite. Ne désespérez pas, prenez un avocat si vous le désirez.

Bon courage et n'hésitez pas à nous solliciter à nouveau.

Très sincèrement